

**RÉGION DE LANAUDIÈRE**

**PLAN D'ACTION EN  
ITINÉRANCE**

**2003-2006**

**(RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT DE MONTRÉAL)**

Préparé par  
Lysane Ouimet et  
François Falardeau

**Septembre 2003**



## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	ii
Introduction .....	1
1. Les objectifs poursuivis .....	2
2. Le territoire géographique visé .....	3
3. L'évaluation des atouts et des besoins de la communauté .....	4
3.1 Organismes offrant des services d'hébergement .....	4
3.2 Travail de rue .....	8
3.3 Autres organismes desservant les très démunis ou les sans-abri .....	10
3.4 Projets mis en place dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri .....	10
3.5 Activités à consolider ou à développer .....	13
4. La description du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan communautaire .....	14
5. Les priorités d'intervention .....	15
6. La viabilité continue des services, les partenariats et la capacité communautaire ...	16
7. La stratégie d'évaluation du plan d'action .....	17
8. La stratégie de communication .....	18
9. Les modalités de financement et la contribution de la collectivité .....	18
Conclusion .....	20
Bibliographie .....	21

## Remerciements

Nous voulons offrir nos plus sincères remerciements aux personnes qui ont rendu possible la production, dans des délais très courts, de ce plan d'action révisé sur l'itinérance :

- D'abord, aux personnes qui avaient collaboré à la production du Plan d'action initial, dont celui-ci reprend plusieurs éléments, ou à la mise à jour des données ;
- Plus particulièrement, aux membres du comité régional de suivi du Plan d'action et aux membres du comité chargé de l'élaboration de la partie sur l'itinérance dans le cadre de la planification stratégique régionale, qui ont fortement contribué à l'établissement des priorités en itinérance pour les trois prochaines années ;
- Également, aux responsables des différents projets mis en place dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri, qui nous ont permis de connaître l'évolution des projets qui ont modifié la situation des services en itinérance dans Lanaudière.

## Introduction

Le Plan d'action présenté dans les pages qui suivent constitue une mise à jour du Plan d'action 2001-2003 présenté en juin 2001 en lien avec l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). En lien avec le renouvellement de l'entente entre les Gouvernements du Québec et du Canada, il convenait de mettre à jour les données, en tenant compte notamment de l'évolution démographique, de l'amélioration des connaissances sur le phénomène et des services mis en place dans le cadre de l'IPAC.

Comme le Plan 2001-2003 date d'à peine deux ans, il n'est pas apparu nécessaire de réécrire l'ensemble du Plan. Cependant, en plus d'une mise à jour des données, nous avons ajouté une section sur les services développés dans le cadre de l'IPAC et apporté des modifications importantes sur les priorités d'intervention et sur la viabilité des projets.

Comme nous l'avons précisé dans le Plan 2001-2003, le présent document est une première étape dans la préparation d'un Plan d'action en itinérance pour la région de Lanaudière. En effet, compte tenu de l'urgence de présenter un plan d'action pour le territoire visé par l'IPAC, le présent plan mis à jour vise prioritairement cette partie du territoire. Il devra cependant être complété dans les prochains mois pour toucher l'ensemble de la région.

Le Plan s'inspire largement, quant aux orientations globales, du document du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec "*L'itinérance - Cadre de référence*" et des orientations données dans le cadre de l'IPAC. Ainsi, nous avons retenu la définition de l'itinérance du MSSS. Celui-ci définit la personne itinérante comme une personne "*qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable*".

Selon ce même document, les personnes à risque d'itinérance sont particulièrement celles qui sont confrontées à plusieurs des problématiques ci-haut mentionnées ; elles se retrouvent notamment parmi les populations suivantes :

- Jeunes et femmes en difficulté : fugueurs, décrocheurs, victimes de violence familiale ;
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation pour jeunes, centre privé de traitement en toxicomanie, famille d'accueil, unité psychiatrique d'un centre hospitalier, centre de détention, etc.) ;
- Personnes démunies avec problèmes de santé et problèmes sociaux.

Du même document, nous retenons la présentation des trois types d'itinérance :

- Situationnelle ou transitoire : personnes momentanément sans logement ;
- Épisodique ou cyclique : personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue ;
- Chronique : personnes qui n'ont pas de logement stable depuis une longue période (10 à 15 %).

C'est pour les personnes qui correspondent à une de ces définitions que nous avons établi des objectifs et des actions prioritaires pour les trois prochaines années.

## 1. Les objectifs poursuivis

Nous inspirant de l'Entente Canada-Québec concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire et le Fonds régional d'aide aux sans abri (juin 2003), nous retenons les objectifs qui suivent.

Objectif général : prévenir l'émergence de l'itinérance, atténuer ses conséquences et réduire le nombre de personnes itinérantes.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer le volet prévention auprès des populations à risque d'itinérance ;
- Améliorer l'état de santé et de bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes ;
- Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes ;
- Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes itinérantes ;
- Assurer le soutien et la formation des intervenant(e)s ;
- Favoriser la coordination et la concertation entre les organismes publics, privés et communautaires et les établissements de santé et de services sociaux impliqués auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance ;
- Accroître le niveau de connaissances en matière d'itinérance dans Lanaudière et assurer le suivi des résultats des diverses mesures mises en place ainsi que l'évaluation des interventions.

Nous faisons également nôtres les objectifs et priorités de l'IPAC, phase II, énoncés comme suit :

- S'assurer que les collectivités désignées bénéficient d'une gamme de services plus étendue pour aider les sans-abri;
- Faciliter le parcours des personnes et des familles qui sont sans abri entre la rue et des milieux de vie plus stables, en vue d'accroître leur autonomie;
- Promouvoir et faciliter la mise sur pied de partenariats viables entre divers intervenants (secteur privé, organismes sans but lucratif, secteur bénévole, organisations de travailleurs, grand public et tous les niveaux de gouvernement) pour combattre l'itinérance au niveau local;
- Encourager et faciliter la production et la communication d'information, de pratiques exemplaires et de leçons à retenir en matière d'itinérance;
- Faciliter la mise au point par les collectivités désignées de programmes et d'initiatives mieux coordonnés et plus complets, aux niveaux local et régional, à l'intention de groupes qui sont spécialement vulnérables au sein de la population itinérante au Canada ou qui en constituent une part disproportionnée, en se préoccupant de façon particulière de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins particuliers:
  - des jeunes sans-abri, et de les aider à devenir plus aptes et mieux préparés à accéder à des services et programmes d'emploi et d'éducation;
  - des autochtones vivant en milieu urbain, et de tenir compte de leurs préoccupations culturelles et de leur situation socio-économique.

## 2. Le territoire géographique visé

Le plan d'action touchera éventuellement l'ensemble de la région de Lanaudière. Cependant, pour les fins du plan d'action dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), seul le territoire compris dans la région métropolitaine de recensement de Montréal sera considéré. Ce territoire comprend les deux MRC du sud de Lanaudière, soit les MRC de L'Assomption (à l'exception de la ville et de la paroisse de L'Épiphanie) et des Moulins, auxquelles s'ajoute la ville de Lavaltrie, située dans la MRC d'Autray. Ainsi les municipalités visées par l'IPAC dans Lanaudière sont, pour la MRC de L'Assomption: Charlemagne, L'Assomption, Le Gardeur, Repentigny, Saint-Gérard-Majella et Saint-Sulpice; pour la MRC des Moulins: Lachenaie, La Plaine, Mascouche et Terrebonne; pour la MRC d'Autray: la ville de Lavaltrie seulement.

La population totale de la région de Lanaudière au recensement de 2001 était de 388 495, dont 218 088 personnes pour la Région métropolitaine de recensement de Montréal.

Il n'existe pas dans Lanaudière de données permettant de quantifier la prévalence de l'itinérance selon le secteur ou le quartier de résidence ni de la qualifier quant au profil des personnes, à leur cheminement, etc. La recherche subventionnée dans le cadre de l'IPAC, dont les résultats sont attendus à l'automne, devrait nous apporter des informations utiles à ce sujet. Pour le moment, afin de pallier ce manque d'informations, trois indicateurs socioéconomiques liés à l'itinérance ont été retenus. Il s'agit de la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui n'a pas de diplôme d'études secondaires, du pourcentage de la population dans les ménages privés vivant sous le seuil de faible revenu et de la proportion de personnes âgées de 18 ans et plus qui bénéficient de l'assistance-emploi. Pour les deux premiers indicateurs, l'information réfère à l'année 1996, alors qu'elle se rapporte à mars 2002 pour le dernier. Ces données sont disponibles par territoire de municipalité.

Parmi les municipalités lanaudoises appartenant à la RMR<sup>1</sup> de Montréal, c'est la municipalité de Charlemagne (population estimée à 5 914 habitants en 2002) qui présente les plus hauts pourcentages de personnes vivant sous le seuil de faible revenu et de prestataires de l'assistance-emploi et c'est à La Plaine (17 310 habitants) que la proportion de personnes faiblement scolarisées est la plus élevée. Les municipalités de Lavaltrie (11 351 habitants) et de Terrebonne (44 807 habitants) affichent également des pourcentages élevés pour chacun de ces trois indicateurs. Une proportion est considérée comme étant élevée lorsqu'elle est supérieure à la moyenne calculée pour toutes les municipalités lanaudoises de la RMR de Montréal. Ces quatre municipalités regroupant 79 382 personnes en 2002 pourraient être considérées comme ayant la population la plus à risque face à l'itinérance. Leurs pourcentages de personnes faiblement scolarisées varient de 34 % à 42 % (moyenne de 39 % pour l'ensemble de Lanaudière), celui des personnes vivant sous le seuil de faible revenu oscille entre 18 % et 23 % (moyenne de 19 % pour Lanaudière), alors que celui des prestataires de l'assistance-emploi<sup>2</sup> varie de 4 % à 7 % (moyenne de 6 % pour Lanaudière).

Les municipalités de L'Assomption (15 981 habitants), de Mascouche (30 336 habitants) et de St-Sulpice (3 449 habitants) pourraient aussi s'ajouter aux quatre municipalités précitées, car elles ont des pourcentages élevés pour au moins un des trois indicateurs considérés.

<sup>1</sup> Région métropolitaine de recensement.

<sup>2</sup> Ces taux sont sous-estimés car ils incluent les personnes de 65 ans et plus au dénominateur alors qu'elles ne peuvent toucher des prestations d'assurance-emploi.

### **3. L'évaluation des atouts et des besoins de la communauté**

Pour présenter le portrait des services actuellement offerts, nous sommes partis du portrait effectué dans le cadre du Plan d'action 2001-2003, lequel avait été constitué à partir de données recueillies lors de rencontres avec les principaux intervenants (25) ou à l'analyse de questionnaires auxquels 42 personnes avaient répondu. Nous avons actualisé le mieux possible les données et ajouté une partie sur les services développés dans le cadre de l'IPAC ou du Programme jeunes sans abri.

#### **3.1 Organismes offrant des services d'hébergement dans la RMR de Montréal**

La région dispose de maisons d'hébergement répondant à différents types de clientèles et offrant des services spécifiques aux besoins de ces personnes. Voici un portrait sommaire de ces maisons, en commençant par celles qui sont situées dans le territoire visé par l'IPAC.

##### ***Ressources situées dans le territoire visé par l'IPAC***

Dans le territoire visé par l'IPAC, on compte cinq ressources d'hébergement : le Centre Le Diapason (Mascouche), Habitat Jeunesse Mascouche, le Vaisseau d'Or Des Moulins (Terrebonne), Regard en Elle (Repentigny) et la Maison Sainte-Famille (Terrebonne).

##### **Centre Le Diapason**

Situé à Mascouche, le Centre Le Diapason est une maison d'hébergement pour jeunes de 14 à 18 ans, garçons et filles, qui ont des difficultés. Cette ressource a neuf places et la durée de séjour est d'un mois, renouvelable une fois. Donc, le séjour peut s'échelonner entre une journée et 60 jours. La clientèle provient principalement de la MRC des Moulins, parfois de la MRC de L'Assomption. Le Diapason peut aussi accueillir des personnes provenant de toute la région de Lanaudière. Cette ressource existe depuis 1985. Les services offerts comprennent le suivi individuel et de groupe, l'accompagnement dans les démarches (réintégration scolaire, emploi, santé physique), système de parrainage, dépannage d'urgence 24 heures, réinsertion sociale, suivi post-hébergement sur demande. Les jeunes qui viennent au Diapason ont vécu de nombreux problèmes, comme le refus de l'autorité, les conflits familiaux, les fugues, les abus sexuels ou physiques, l'agressivité, la consommation de drogues, etc.

Le Centre Le Diapason a accueilli une cinquantaine de jeunes au cours de la dernière année dont la moyenne d'âge est de 15 ans et demi. Il y a eu un nombre équivalent de garçons et de filles. Quelques-uns de ces jeunes (environ six) étaient à risque d'itinérance, soit situationnelle ou épisodique. Le Diapason a développé un volet de services en appartement dans le cadre de l'IPAC (voir point 3.4).

##### **Habitat Jeunesse Mascouche**

Il s'agit d'une maison d'hébergement pour jeunes adultes de 18 à 30 ans à faible revenu et ayant des problèmes de santé mentale. Cette ressource existe depuis 1986 et elle dispose de huit chambres régulières (une personne par chambre) et une chambre de dépannage (urgence). Les résidants peuvent vivre dans cette maison pour une courte ou moyenne période, allant jusqu'à deux ans. De plus, Habitat Jeunesse Mascouche assure un léger suivi post-hébergement de trois mois en moyenne, pour sept appartements supervisés (depuis 1996). Outre l'hébergement, les services comprennent le support dans les efforts de prise en charge et de recherche d'autonomie, l'accompagnement dans les démarches individuelles (recherche d'un appartement, planification budgétaire, intégration sociale), le support dans la réalisation d'un plan d'action individualisé et son évaluation périodique. Les résidants paient 200 \$ de loyer par mois, excluant la

nourriture, pour les chambres régulières. Il n'y a pas de frais pour la chambre de dépannage.

La maison héberge des hommes et des femmes, dont la moyenne d'âge est de 25 ans. Au cours de la dernière année, vingt jeunes ont été accueillis dans la maison d'hébergement ; la chambre de dépannage fut occupée par dix-huit jeunes pour un total de 292 jours. Le suivi en appartement a été assuré auprès de douze personnes.

#### **Le Vaisseau d'Or Des Moulins**

Le Vaisseau d'Or Des Moulins est une ressource en santé mentale qui a vu le jour en 1988 comme groupe d'entraide. C'est en 1992 que le volet hébergement a été mis sur pied et, en 1994-1995, on a démarré les services de réinsertion sociale. Cette ressource accueille des adultes de 18 ans et plus, hommes et femmes, vivant un problème de santé mentale, particulièrement des problèmes avec la médication. Elle compte sept places régulières, plus un lit d'urgence pouvant accueillir une personne, pour une ou deux nuits.

Au cours de l'année 2002-2003, 31 personnes ont été hébergées dans les places régulières du Vaisseau d'Or, pour une durée moyenne de 36 jours, et 10 dans la chambre d'urgence pour une moyenne de 3 jours.

Les personnes hébergées au Vaisseau d'Or Des Moulins y viennent sur une base volontaire et la majorité sont des femmes. La moyenne d'âge est de 30 à 35 ans.

#### **Regard en Elle**

Regard en Elle est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Cette maison a quinze places (femmes et enfants) et peut parfois accueillir jusqu'à dix-sept personnes. La durée du séjour peut aller jusqu'à deux mois. La clientèle provient généralement du sud de Lanaudière. Cette ressource existe depuis 1992. Les services offerts comprennent l'hébergement temporaire, l'intervention sur place, l'accompagnement dans les démarches, la consultation, l'information-orientation-sensibilisation, la référence et le suivi. Les femmes qui arrivent à Regard en Elle vivent différents problèmes associés à celui de la violence conjugale : dévalorisation, peur, perte de l'estime de soi, soumission, pauvreté, problème de toxicomanie, de santé mentale, etc.

Au cours de l'année 2002-2003, Regard en Elle a reçu 188 personnes, dont 91 femmes, 44 filles et 53 garçons. La majorité des femmes (53) avaient entre 31 et 50 ans. Certaines de ces personnes sont sûrement à risque d'itinérance, mais on ignore combien.

#### **Maison Sainte-Famille**

Située à Lachenaie, la Maison Sainte-Famille existe depuis 1996 et dispose de huit chambres dont cinq subventionnées. À ses débuts, la résidence accueillait surtout des personnes en phase terminale du sida. Cependant, avec la venue de la trithérapie, les personnes infectées vivent maintenant plus longtemps et les besoins se sont transformés. Ainsi, pour répondre à cette nouvelle réalité, les services se sont multipliés. Du besoin de se reposer (répit de quelques jours) en passant par les demandes provenant du milieu hospitalier qui reçoivent des personnes très immuno-supprimées et sans traitement, la Maison Sainte-Famille offre à ces personnes des services de réadaptation physique, soins médicaux de confort ainsi qu'un soutien psychosocial et moral (moyen à long terme). Finalement, elle offre l'accompagnement jusqu'en fin de vie en concertation avec le CLSC Lamater.

En 2001-2002, la Maison a hébergé 25 personnes dont 18 femmes, 5 enfants et 2 hommes. Le service de répit, qui priorise les femmes et les enfants, a été offert à 12 femmes et 5 enfants. Ces femmes (moyenne d'âge 30 ans) proviennent de multiples milieux et sont souvent très isolées socialement. Pour l'hébergement à moyen et long terme, le profil de la personne-type est le suivant : pas de domicile fixe, absence de ressource, famille épuisée, problèmes associés de santé mentale, perte d'autonomie, soins palliatifs, manque de régularité dans la prise des médicaments. Au cours de l'année 2001-2002, de toutes les personnes qui sont passées à la Maison Sainte-Famille, deux étaient toujours en période de transition (entre la rue et le logement), une personne est retournée à la vie active et une autre est décédée à la résidence.

#### **Autres ressources d'hébergement de Lanaudière**

D'autres ressources d'hébergement, situées dans la partie de Lanaudière non couverte par l'IPAC, accueillent, souvent ou occasionnellement, des personnes provenant de la RMR de Montréal.

#### **Hébergement d'urgence Lanaudière (HUL)**

Hébergement d'urgence Lanaudière est la seule maison d'hébergement multicientèle de la région. Cette ressource, située à Joliette, accueille les 30 ans et plus très démunis, en situation de crise, sans-abri et sans argent, hommes, femmes et familles. Elle dispose de huit places en hébergement d'urgence et de six places en appartement communautaire avec suivi. La durée moyenne du séjour est de douze jours en hébergement d'urgence et de un à trois mois en appartement communautaire. Cette maison existe depuis 1990 et a pour mission d'offrir aux personnes en difficulté un gîte temporaire, de l'accompagnement dans des démarches favorisant l'intégration sociale ainsi qu'une meilleure stabilité en logement. Les services sont gratuits. Les personnes accueillies à HUL ont habituellement un ou plus d'un problème, notamment problèmes de santé mentale (50 % de la clientèle), d'alcoolisme et de toxicomanie, de détresse psychologique, d'isolement social, situation de crise au plan personnel, conjugal ou familial, victimes de sinistres, de violence ou d'abus de toutes sortes, confrontés à la pauvreté, à la souffrance et sans aucun recours, en situation de marginalité (ex. : ex-détenus), etc.

La clientèle est composée majoritairement d'hommes (62 %), la moyenne d'âge étant de 40 ans. Au cours de l'année 2001-2002, Hébergement d'urgence a accueilli 286 personnes, alors qu'ils ont eu des demandes de 549 personnes. 21 % des personnes hébergées provenaient du sud de Lanaudière.

#### **Propulsion Lanaudière**

Différemment des autres organismes déjà cités, Propulsion Lanaudière n'est pas une maison d'hébergement. C'est un organisme communautaire de Joliette à vocation socio-résidentielle en santé mentale, c'est-à-dire qu'il donne des services en lien avec la vie en logement. Sa clientèle est composée de personnes de 18 ans et plus de Lanaudière dont la santé mentale est menacée suite à une situation difficile (deuil, séparation, divorce, etc.) ou ayant un problème de santé mentale grave et persistant. Parmi les services offerts, il y a l'accompagnement à la recherche de logement, le soutien intensif en logement privé, l'acquisition d'immeubles d'habitation sans but lucratif et la sensibilisation des propriétaires à la réalité des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale (réseau de propriétaires sympathisants). Propulsion Lanaudière existe depuis 1985.

Propulsion Lanaudière possède à Joliette une unité de huit logements (des 3 1/2) occupés par des personnes vivant seules. Au cours de l'année 2002, Propulsion a reçu 205 demandes de services, 118 provenant de femmes et 87 d'hommes. Parmi ces demandes, 64 venaient du sud de Lanaudière. Le plus grand nombre de demandes venait de personnes appartenant au groupe d'âge 35 à 44 ans, majoritairement sur l'aide sociale. Ces 205 personnes ont obtenu de l'hébergement dans la communauté.

#### **Maison L'Intersection**

La Maison L'Intersection est un organisme qui offre des services en maison de chambres à Joliette et à Repentigny (depuis mai 2003 dans le cadre du Programme Jeunes sans abri – voir le point 3.4) pour une clientèle vivant une double problématique (santé mentale et toxicomanie). On y offre des services de soutien et de suivi, mais il n'y a pas d'encadrement continu. Cette ressource a vu le jour en décembre 1999 et elle a pour objectifs de répondre aux besoins locatifs de personnes ayant une double problématique, d'offrir un lieu sécuritaire et chaleureux à des personnes ne désirant pas ou ne pouvant pas vivre en logement où aucune consommation n'est permise et d'améliorer les conditions de vie en offrant une chambre à peu de frais. La Maison L'Intersection dispose à Joliette de huit chambres pour adultes de 18 ans et plus, femmes et hommes, présentant une double problématique, résidant dans la région de Lanaudière depuis au moins six mois et en démarche de rétablissement.

Au cours de l'année 2002, la Maison L'Intersection a accueilli huit nouvelles personnes.

#### **Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau**

La Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau accueille, à Joliette, des jeunes adultes de 18 à 30 ans en difficulté ou sans-abri. Cette maison a douze places et la durée de séjour est variable, mais ne dépasse pas trois mois. Elle existe depuis 1983. Elle offre un gîte temporaire ainsi que des services d'accompagnement, de référence, de recherche d'emploi ou de retour aux études, de défense des droits et d'intervention. Les résidents doivent défrayer un coût modeste par mois. Les jeunes adultes qui se présentent à la Maison Roland-Gauvreau ont différents problèmes sociaux tels que problèmes familiaux (95 %), pauvreté (90 %), problème chronique d'emploi (88 %), décrochage scolaire (78 %), toxicomanie (72 %), agressivité et violence (39 %), délinquance (35 %), isolement social (30 %), etc.

La clientèle est composée très majoritairement d'hommes. La moyenne d'âge est de 23 ans et 65 % des résidents ont entre 18 et 24 ans. Durant l'année 2002-2003, la Maison Roland-Gauvreau a accueilli 98 personnes différentes qui étaient toutes à risque d'itinérance ou itinérantes, pour un total de 177 séjours d'une durée moyenne de 4 semaines. Les types d'itinérance qu'on y rencontre sont la situationnelle de façon régulière, l'épisodique assez régulièrement et la chronique plutôt rarement.

L'organisme offre également un plateau de travail dans le domaine de la restauration (repas sur place, service de traiteur), l'Annexe à Roland, où les jeunes développent des attitudes et aptitudes personnelles, sociales et professionnelles en vue de leur intégration éventuelle au marché du travail ou un retour aux études.

#### **Chaumière Jeunesse Rawdon**

C'est en 1988 que cette ressource a accueilli ses premiers résidents à Rawdon. La clientèle est composée de jeunes adultes de 18-30 ans en difficulté ou sans-abri. La maison compte 9 places d'hébergement ainsi qu'une place de dépannage et 2 places en appartements supervisés. En plus du gîte temporaire, on y offre des services d'accompagnement en vue de la réinsertion sociale, ainsi que des groupes de

discussions, de la réflexion individuelle, des sorties récréatives et sportives et enfin des groupes de cuisines collectives. La durée de séjour est variable, mais habituellement elle est de 40 à 45 jours. On ne refuse personne. Les résidents paient une contribution de 160 \$ par mois, lorsque c'est possible. Dans les appartements supervisés, la durée de séjour est de six mois et c'est renouvelable une seule fois.

Ces jeunes adultes viennent de familles dysfonctionnelles ou tout simplement de la rue. Ils peuvent être référés par des organismes communautaires. On y accueille les hommes et les femmes, mais la très grande majorité sont des hommes. La moyenne d'âge s'abaisse continuellement. Elle se situe maintenant autour de 20 ans. Au cours de l'année 2000-2001 71 jeunes adultes ont été accueillis dans cette maison et ils étaient tous à risque d'itinérance ou itinérants. La plupart de ces personnes présentent une itinérance situationnelle ou épisodique répartie de façon à peu près égale. Il y a aussi quelques cas d'itinérance chronique et ce sont des personnes qui vont d'une ressource à l'autre et d'une région à l'autre.

#### **Accueil Jeunesse Lanaudière**

Située à Joliette, Accueil Jeunesse Lanaudière est une maison d'hébergement pour jeunes de 12 à 17 ans, garçons et filles en difficulté ou sans-abri (c'est-à-dire qui sont partis de chez eux). Cette maison existe depuis 1981 et compte neuf places régulières et une place d'urgence ou de crise, pour une nuit. La durée de séjour est de deux mois au maximum. Les situations les plus fréquentes qui entraînent l'hébergement sont: situation de crise, décrochage scolaire, recherche d'autonomie, demande d'observation ou d'évaluation par la DPJ, répit familial, conflit familial, violence familiale. Parmi les services offerts, il y a l'encadrement, le mode de vie, les rencontres individuelles et de groupe, les ateliers thématiques, les activités sportives, les occupations journalières pour les décrocheurs scolaires et l'école pour les non-décrocheurs, les mesures concrètes de soutien à la réintégration des jeunes dans leur milieu naturel et soutien à la famille pour maintenir, développer ou renforcer les habiletés parentales et éviter l'éclatement de la famille.

Au cours de l'année 2000-2001, cette ressource a accueilli plus de garçons que de filles, surtout de 17 ans. En tout, on a accueilli 98 personnes, mais on a évalué 111 demandes, sans compter la liste d'attente. Parmi les 98 jeunes qui ont séjourné à Accueil Jeunesse, huit d'entre eux provenaient des MRC Des Moulins ou L'Assomption (Sud de Lanaudière). Tous les jeunes hébergés sont à risque d'itinérance. Au cours de la dernière année, on y a hébergé 9 jeunes itinérants, sans retour possible à la maison.

### **3.2 Travail de rue**

Dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, on compte quatre organismes offrant des services de travail de rue à Terrebonne, Repentigny, Mascouche et Lavaltrie.

#### **Travail de rue de Terrebonne**

À Terrebonne, le travail de rue a débuté en 1993 par un projet-pilote de la ville, en milieu ciblé. Il s'est développé au cours des années. Actuellement, il y a trois travailleurs à l'année et un de plus, l'été. En été, le travail se fait davantage dans les parcs et, en hiver, dans les arcades, les centres d'achat, les arénas, etc. Les jeunes rencontrés ont généralement entre 12 et 25 ans, avec une majorité entre 15 et 18 ans et les jeunes des deux sexes sont également représentés. Les services offerts par les travailleurs de rue comprennent l'écoute, la référence et l'accompagnement. Il y a aussi la médiation entre jeune et parents ou entre jeunes et autres adultes, comme les préposés dans les parcs,

les piscines ou les commerçants. Comme il y a de l'intimidation entre les groupes de jeunes, le travailleur de rue se doit d'être conciliateur. Les travailleurs de rue de Terrebonne rencontrent une vingtaine de personnes itinérantes par année, de type situationnel et quelques jeunes itinérants chaque année s'en vont à Montréal, mais restent en contact avec le travailleur de rue ou leurs amis de Terrebonne.

Au cours de la dernière année, les travailleurs de rue ont effectué 990 interventions auprès de 274 jeunes. Dans le cadre du programme Jeunes sans abri, ils ont assuré l'hébergement de 14 jeunes dans les locaux aménagés à cette fin en plus d'aider de nombreux autres jeunes à se trouver un hébergement.

#### **Travail de rue de Repentigny**

Le travail de rue de Repentigny a commencé en mars 2000. Les travailleurs de rue œuvrent principalement dans les endroits publics, les parcs, les centres d'achat, la maison des jeunes, les maisons privées, les appartements, etc. Les services comprennent l'écoute, l'accompagnement, les références personnalisées et, au besoin, un dépannage de base (nourriture). On travaille aussi avec les personnes qui habitent deux HLM (60 logements) sur la rue Notre-Dame, des gens sur l'aide sociale qui vivent de l'isolement social.

Les interventions ont lieu majoritairement auprès de jeunes et de jeunes adultes entre 15 et 30 ans ; cependant, un tiers des personnes rencontrées ont plus de 30 ans. Ces personnes ont souvent un milieu de vie difficile : pauvreté, isolement, difficultés scolaires ou au travail, difficultés familiales, consommation de drogues, alcool ou médicaments, etc. La moitié des personnes rencontrées sont à risque d'itinérance.

En 2001-2002, les travailleurs de rue ont fait 458 interventions individuelles et 28 interventions de groupe auprès de 61 personnes.

#### **Travail de rue Le Parcours (Mascouche)**

Ce nouveau service a vu le jour en 2001. Grâce notamment au financement obtenu dans le cadre de l'IPAC (voir point 3.4), cet organisme a pu développer plus rapidement sa connaissance du milieu et offrir des services plus étendus aux jeunes de Mascouche (écoute, référence, accompagnement personnalisé, distribution d'outils de prévention, etc.).

Au cours de la dernière année, les travailleurs de rue ont eu des contacts significatifs auprès de 156 personnes, dont 118 jeunes. Ils ont effectué 174 interventions (écoute, sensibilisation, etc.), effectué 79 références, 11 accompagnements, distribué 300 condoms et 850 cartes d'affaires. Au total, le réseau des jeunes auprès desquels l'organisme intervient est estimé à 140 jeunes.

#### **Association pour le travail de rue D'Autray (ATRA)**

C'est en juillet 1994 qu'a commencé le travail de rue à Lavaltrie. Les services offerts comprennent l'accompagnement dans les démarches, les services d'écoute et de soutien, les références personnalisées vers des ressources extérieures, la distribution de matériel préventif, la sensibilisation et l'éducation aux comportements sécuritaires et la médiation familiale.

Les personnes rencontrées sont des jeunes ou de jeunes adultes en rupture, marginalisés, en difficultés qui ont entre 12 et 35 ans. Ces personnes ont des problèmes de toxicomanie, délinquance, phénomène de gang, difficultés d'adaptation au milieu

scolaire ou de travail, décrochage, vandalisme, violence envers eux-mêmes ou les autres, fugues, etc. Les jeunes fugueurs sont bien organisés. Ils habitent une cabane dans les bois et leurs amis apportent de la nourriture. Après 24 ou 48 heures, ils partent pour Montréal. Il y a aussi une dizaine d'itinérants chroniques sur le territoire, âgés de 25 à 35 ans et parmi eux, cinq ou six ont des problèmes de santé mentale.

Les besoins ont largement grandi à Lavaltrie, notamment à cause de l'augmentation massive de la population qui a doublé en 15 ans. Au cours de l'année 2002-2003, les travailleurs de rue sont ont effectué 897 interventions auprès de 143 jeunes.

### **3.3 Autres organismes desservant les très démunis ou les sans-abri**

#### **La Galilée**

Cet organisme a vu le jour en 1987 pour venir en aide à des familles démunies de Terrebonne. Il s'agit d'un centre d'aide alimentaire. Les services offerts comprennent : le dépannage alimentaire à plus de 200 familles par mois (boîtes de denrées alimentaires moyennant une preuve de résidence et de revenu) ; le complément alimentaire une fois par semaine à plus de 70 familles (un sac de denrées périssables aux usagers réguliers) ; la soupe populaire offerte trois fois par semaine le midi (repas complet pour 2 \$) ; la popote volante, deux fois par semaine à plus de 20 personnes (repas chauds pour personnes âgées, handicapées ou en perte d'autonomie) ; lunch aux écoliers dans le besoin, trois fois par semaine à près de 20 écoliers ; les paniers de Noël à près de 500 familles ; l'épicerie populaire (denrées de base à prix modique) ; dépannage de meubles et clinique d'impôts.

En 2000, près de 1 150 familles ou personnes seules ont utilisé les services de l'Auberge La Galilée. Il s'agit de personnes vivant des difficultés financières importantes, des personnes sortant de prison, jeunes étudiants, salariés à faible revenu, etc. Il y a beaucoup de pauvreté parmi les jeunes, les jeunes couples, les familles monoparentales, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, etc. Les familles qui ont plusieurs enfants se font expulser et n'ont pas d'endroit où aller.

#### **Autres**

La région de Lanaudière compte 42 organismes répertoriés pour personnes démunies ou à faible revenu. Dans la RMR de Montréal, on en dénombre 10. Ces organismes offrent une variété de services touchant principalement l'alimentation, le vêtement, les meubles, etc. pour les plus démunis.

### **3.4 Projets mis en place dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri**

Dans le cadre de l'IPAC, sept projets ont été acceptés. Deux autres, initialement présentés dans le cadre de l'IPAC, ont été subventionnés dans le cadre du Programme Jeunes sans abri. Nous les incluons ici puisqu'ils ont contribué au même titre que les autres à améliorer la situation des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dans Lanaudière.

Nous présenterons les projets en lien avec les priorités d'intervention retenues dans le Plan d'action :

- La première priorité était la mise en place, dans le sud de la région, d'une maison d'hébergement pour personnes adultes itinérantes ou à risque d'itinérance, avec des critères d'admissibilité très souples.

Nous avons retenu un projet en lien avec cette priorité. Hébergement d'urgence Lanaudière, qui offre des services similaires à Joliette, a procédé à l'achat d'une résidence à Terrebonne. Un agrandissement est prévu pour pouvoir installer des appartements et augmenter la capacité d'accueil. Au total, 24 personnes pourront recevoir simultanément des services.

Des délais liés à la difficulté de trouver un endroit (le syndrome « pas dans ma cour » a joué un rôle important) ont fait que les services ne pourront commencer qu'à l'automne 2003.

La ressource pourra alors offrir prioritairement des services de courte durée pouvant aller jusqu'à quelques mois à des personnes vivant des problèmes importants mais prêtes à entreprendre un cheminement en vue d'une réinsertion sociale. Elle offrira également un hébergement en appartement à des personnes plus autonomes mais ne pouvant se retrouver immédiatement en appartement régulier.

- La seconde priorité visait la mise en place d'un lieu d'hébergement où des jeunes de moins de 18 ans pourraient être orientés pour une très courte période (maximum 72 heures) pour permettre d'établir un lien avec la famille du jeune, sans contact immédiat avec les parents ou avec la direction de la protection de la jeunesse. En l'absence d'une telle ressource, des jeunes se retrouvent rapidement dans la région de Montréal où, en l'espace de quelques jours, ils risquent de décrocher complètement et de vivre des expériences ayant un impact très négatif sur leur situation de vie (prostitution, délit, intégration dans un gang de rue, consommation de drogues, etc.).

Aucun projet répondant spécifiquement à cette priorité n'a été présenté. Cependant, dans le projet visant la relocalisation du travail de rue de Terrebonne (voir plus loin), une chambre a été aménagée et a permis d'accueillir des jeunes pour une très courte période. Dans les trois premiers mois du projet, de janvier à mars 2003, quatorze jeunes ont reçu des services d'hébergement. Il est souhaitable que ce projet puisse se poursuivre dans les prochaines années.

- Comme troisième priorité, nous visions des projets visant à prévenir l'itinérance. Cinq projets ont été retenus en lien avec cette priorité :
  - Un projet visant l'intégration en appartement de jeunes de 16 ans et plus, présenté par Le Diapason, maison d'hébergement pour jeunes de 12 à 17 ans. Le Diapason a procédé à l'achat d'un immeuble à Terrebonne, où il pourra accueillir cinq jeunes à la fois dans trois appartements. Le Diapason offre le soutien en vue de l'intégration de ces jeunes en appartement régulier en développant leur autonomie sur divers plans. Un jeune est actuellement intégré et d'autres seront intégrés graduellement dès que les travaux de rénovation seront terminés.
  - Un projet présenté par le travail de rue Le Parcours, à Mascouche, visant principalement une meilleure connaissance de la situation des jeunes de cette municipalité, des milieux de socialisation où ils sont susceptibles de se retrouver, et l'appropriation de ces espaces de vie par une intégration graduelle en respect des valeurs et des règles du milieu. Cet organisme en démarrage a pu, avec l'appui de ce projet, développer plus rapidement sa connaissance du milieu et offrir des services plus étendus aux jeunes de Mascouche (écoute, référence, accompagnement personnalisé, distribution d'outils de prévention, etc.).

Depuis le début du projet en octobre 2002 jusqu'au 31 mars 2003, on notait 55 interventions reliées à l'itinérance en lien avec 43 personnes. Au total, le réseau des jeunes auprès desquels l'organisme intervient compte 140 jeunes.

- Un projet visant la consolidation du travail de rue à Lavaltrie par l'embauche d'une personne à la coordination. Ce projet assure à l'équipe une meilleure stabilité et permet également d'augmenter le temps d'intervention directe auprès des jeunes. Durant la dernière année, 897 interventions ont été effectuées auprès de 143 jeunes.
- Un projet visant la mise en place d'un café de rue pour jeunes adultes et permettant également la relocalisation du travail de rue à Terrebonne, incluant de l'hébergement à très court terme pour jeunes de moins de 18 ans.

Le café de rue a démarré en janvier 2003. Durant les trois premiers mois, on notait la présence d'environ 80 jeunes pour un total de 304 présences. 89 interventions individuelles avaient été effectuées. D'avril à juin, on note 152 interventions, souvent en lien avec l'hébergement, l'orientation (travail, études), la santé mentale, l'itinérance ou le dépannage. En juillet, entre 13 et 40 jeunes ont fréquenté le café. On offre repas, douches, buanderie, dépannage de toutes sortes. La relocalisation du travail de rue s'est effectuée à l'été 2002 avec achat d'un bâtiment pouvant abriter également le café de rue. Une quinzaine de jeunes ont été hébergés durant les trois premiers mois.

- Un projet de maison de chambres pour personnes ayant vécu à la fois des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. La Maison L'Intersection, qui dispose d'une maison semblable à Joliette, a procédé à l'achat d'un immeuble à Repentigny où elle pourra accueillir huit personnes à la fois quand les travaux de rénovation seront terminés. Elle accueille, depuis la fin de mai 2003, cinq personnes de 20 à 51 ans.

Il s'agit d'une maison de chambres avec services pour des personnes qui ne sont pas prêtes à vivre en appartement, qui ont besoin d'aide pour leurs activités de la vie quotidienne et leurs activités de la vie domestique, pour favoriser leur intégration et les aider à gérer les conflits, etc. En plus du soutien de la Maison L'Intersection, toutes ces personnes reçoivent des services de réadaptation en santé mentale.

Les deux derniers projets ont été subventionnés dans le cadre du Programme Jeunes sans abri.

- À ces besoins de services directs s'ajoutaient deux besoins en ce qui concerne le support aux services, l'un portant sur la formation des personnes et l'autre sur une connaissance approfondie de la clientèle. Trois projets visant une réponse à ces besoins ont été retenus :
  - Un projet de recherche sur la situation de l'itinérance dans Lanaudière. À partir de données recueillies de diverses sources et d'entrevues avec des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, la chercheuse a tenté de développer une connaissance de la situation, des différents cheminements pouvant mener à l'itinérance, des facteurs de risque particuliers à une région comme la nôtre, etc. Les résultats de cette recherche seront connus en octobre prochain.

- Un projet visant la sensibilisation de la population en général au phénomène de l'itinérance et à développer des outils en lien avec cette problématique. Le groupe Trigone Animation a mis en œuvre ce projet, qui est étroitement lié au suivant.
- Un projet visant à la fois la sensibilisation de groupes ciblés et la formation des intervenants en lien avec l'itinérance. Présenté par la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL), ce projet s'actualisera à l'automne par une série de douze rencontres réparties dans toute la région puis par la formation des intervenants.

### 3.5 Activités à consolider ou à développer

- **Consolidation**

Les projets mis en place dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri ont permis de répondre aux besoins les plus essentiels identifiés dans le premier plan d'action. Comme nous le verrons dans la partie 5 sur les priorités d'intervention, la plupart de ceux-ci ont cependant besoin de la poursuite de leur financement pour assurer leur consolidation.

- **Développement**

En plus de la consolidation, il y aurait lieu de mettre davantage l'accent sur :

- le développement du logement social

En plus de la poursuite du projet d'appartements supervisés du Diapason, nous privilégions le développement d'appartements supervisés pour jeunes adultes et de logement social pour les clientèles qui ont une double problématique (santé mentale et toxicomanie) afin d'éviter le phénomène de la porte tournante ainsi que pour des familles défavorisées qui se retrouvent à la rue, à cause d'un sinistre ou parce qu'elles ne peuvent plus payer leur loyer. Comme il n'y a pas suffisamment de logements sociaux, les listes d'attente sont longues.

- le développement des services visant l'intégration au travail

Il s'agirait de développer des ressources de réinsertion au travail pour des adultes vivant diverses problématiques dans le but de favoriser la réinsertion sociale de ces personnes et de leur offrir un lieu de valorisation.

- l'hébergement de crise est également un service manquant dans le sud de la région. Dans le premier Plan d'action, nous parlions de ressources d'hébergement pour des situations de crise ne nécessitant pas une référence en milieu hospitalier avec des facilités de transport adapté aux besoins de l'intervention et des personnes à desservir.

#### 4. La description du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan communautaire

##### Processus d'élaboration

Les délais impartis pour la production du Plan d'action révisé n'ont pas permis une démarche de concertation spécifique à cette révision. Cependant, suite à l'adoption du Plan d'action 2001-2003, un comité chargé du suivi du Plan ainsi que de l'élaboration d'un Plan couvrant l'ensemble du territoire de Lanaudière a été mis en place. Ce comité est toujours en fonction et a été impliqué dans la démarche de révision. De plus, une démarche menée au début de 2003 dans le cadre de la Planification stratégique régionale avait permis d'identifier des priorités pour les trois prochaines années.

Le présent plan s'inspire donc des travaux menés depuis l'automne 2001 ainsi que des nombreuses rencontres avec des intervenants impliqués dans les projets développés depuis 2001 dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri. Les échanges fréquents avec la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL) nous ont également alimentés quant à la situation et aux besoins des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

Les membres du comité de suivi sont les suivants :

Madame Micheline Deschênes	Hébergement d'urgence Lanaudière
Madame Sylvie Simard	Centre le Diapason
Madame Denise Robitaille	Le Galop
Madame Chantal Bisailon	Maison Sainte-Famille
Madame Isabelle Lagacé	Propulsion Lanaudière
Madame Angèle Ferland	Maison d'hébergement Roland Gauvreau
Monsieur Bernard Malo	CLSC de Joliette
Monsieur Gaétan Ennis	Travail de rue de Terrebonne
Monsieur Robert Lagrange	CLSC Lamater
Madame Lysane Ouimet	Régie régionale de Lanaudière
Monsieur François Falardeau	Régie régionale de Lanaudière

Trois des sept représentants d'organismes travaillent auprès des jeunes, soit en maison d'hébergement ou en travail de rue. Des travailleurs de rue de deux autres organismes et une autre personne travaillant en maison d'hébergement pour jeunes ont également été impliqués à divers titres en lien avec la planification en itinérance. On peut donc voir l'importance donnée à la clientèle des jeunes, ce qui se reflète fortement dans les priorités d'intervention.

Quant aux autochtones, qui sont une autre priorité gouvernementale, ils sont peu nombreux, sinon absents du territoire couvert par l'IPAC. Toutefois, il y aurait environ 275 autochtones vivant en milieu urbain dans le Grand Joliette. Ce sont majoritairement des femmes et des enfants (80%) qui doivent quitter la réserve à cause de l'éclatement des ménages et du manque de logements. Les autochtones hors réserve vivent l'exclusion sociale et ils ont énormément de difficultés à se loger et à se trouver un emploi. La grande communauté autochtone de Lanaudière, la Manawan, se situe dans l'extrême nord de la région de Lanaudière et compte environ 2000 Atikamekws.

## **Processus de mise en oeuvre**

Avec la diffusion du plan d'action régional s'enclenchera le processus d'appel de projets. Comme nous donnons priorité au renouvellement des projets déjà acceptés dans le cadre de l'IPAC ou du programme jeunes sans abri, nous fixerons d'abord une échéance pour la présentation des demandes en lien avec ces projets. D'autres projets pourront être présentés durant la même période mais le comité d'analyse ne les considérera qu'après décision quant à la poursuite des projets et en fonction du solde disponible.

Le comité d'analyse de projets, coordonné par la Régie régionale et impliquant des représentants des organismes communautaires et établissements non directement impliqués dans le projet, devra faire des recommandations à la Régie quant aux projets à retenir et à leur niveau de financement. La Régie acheminera ensuite au comité conjoint de gestion les projets retenus avec les recommandations du comité d'analyse.

Le comité de suivi actuellement en place poursuivra également son mandat pour assurer le suivi de la seconde phase de l'IPAC tout en appuyant la Régie dans l'élaboration d'un Plan couvrant l'ensemble du territoire de l'IPAC.

## **5. Les priorités d'intervention**

Les services mis en place dans le cadre de l'IPAC ou du Programme Jeunes sans abri ont tous démarré depuis moins d'un an. Le début des services pour le projet identifié à la première priorité du Plan d'action est prévu seulement à l'automne 2003. Il est donc trop tôt pour faire un bilan complet des résultats obtenus. Nous estimons cependant que les projets retenus répondent globalement aux besoins prioritaires. Nous croyons donc que la priorité doit aller au maintien de plusieurs des projets actuels afin de leur permettre d'assurer ensuite leur viabilité à plus long terme.

Selon les disponibilités financières et après analyse de la capacité d'autofinancement partiel graduel des projets, le comité d'analyse des projets que nous comptons remettre en place devrait statuer éventuellement sur un ordre de priorité et un niveau de financement à assurer dans le cadre de l'IPAC. Globalement, nous visons à assurer le maintien des projets suivants aux niveaux budgétaires suivants comme ordre de grandeur sur une base annuelle (incluant les autres sources de financement) :

- Hébergement d'urgence Lanaudière à Terrebonne : le budget de fonctionnement total est évalué à environ 400 000 \$ ;
- L'hébergement à très court terme de jeunes de moins de 18 ans : environ 30 000 \$
- Le Diapason : environ 90 000 \$ ;
- Le travail de rue à Mascouche : on peut évaluer les besoins à environ 50 000 \$ ;
- Le travail de rue à Lavaltrie : environ 30 000 \$ ;
- Le café de rue à Terrebonne : environ 60 000 \$ ;
- La maison L'Intersection : environ 30 000 \$ ;
- Le projet de sensibilisation et de formation : environ 50 000 \$

En plus de la consolidation, s'il reste des disponibilités budgétaires, on pourrait les investir en lien avec les autres besoins identifiés :

- Développement du logement social ;
- Intégration au travail ;
- Hébergement de crise (centre de dégrisement).

## **6. La viabilité continue des services, les partenariats et la capacité communautaire**

Nous croyons qu'il est illusoire d'envisager un autofinancement complet des projets mis en place en lien avec l'itinérance. Il appartient globalement aux Régies régionales de la Santé et des services sociaux, dans le cadre des budgets obtenus du MSSS, d'assurer le financement d'activités en lien avec des plans d'action régionaux, lesquels doivent s'inspirer d'orientations provenant du MSSS, que ce soit sous forme de politique, d'orientation ministérielle, de plan d'action ou de cadre de référence.

Dans sa planification stratégique régionale 2003-2006 préparée au début de 2003 à la demande du MSSS, la Régie prévoyait qu'une partie des budgets de développement des trois prochaines années irait aux services en lien avec l'itinérance, prioritairement pour assurer le maintien des projets mis en place dans le cadre de l'IPAC. Cette planification est demeurée en suspens puisque les budgets requis n'ont pas été versés par le MSSS. Dans la mesure où le MSSS assurera les investissements requis, la volonté de la Régie d'investir une partie des développements budgétaires des prochaines années dans ce domaine demeure.

Nous espérons donc que d'ici 2006, un financement stable sera assuré dans chacune des régions en lien avec l'itinérance. Cependant, comme nous ne pouvons être assurés de cette éventualité, nous devons nous assurer que les promoteurs de projets pourront poursuivre leurs activités à la fin du projet ou les intégrer globalement dans les activités régulières de leur organisme. La communauté devra établir des pistes ou des moyens concrets afin de favoriser la viabilité des activités mises en place dans la phase 2 de l'IPAC. Parmi les possibilités d'autofinancement ou de partenariat régional envisagées, mentionnons :

- Pour les organismes offrant de l'hébergement ou du soutien en appartement, une part importante de l'autofinancement peut venir de la contribution des personnes hébergées, contribution qui doit cependant tenir compte de leur capacité de payer ;
- Pour l'ensemble des projets mais plus spécifiquement en lien avec le travail de rue, les municipalités peuvent être un partenaire important, tant au niveau des services que par une contribution financière directe aux projets ;
- Les fondations privées : certaines fondations ont déjà été approchées pour le financement partiel de projets. Les courts délais depuis la mise en place des projets n'ont pas permis d'aboutir à des partenariats concrets mais on peut s'attendre à des résultats positifs dans les prochaines années ;
- D'autres sources de financement partiel sont généralement recherchées, que ce soit pour des subventions salariales, du soutien pour l'immobilisation, etc.

Le comité d'analyse des projets sera donc invité à tenir compte des probabilités d'autofinancement graduel dans ses recommandations en lien avec chacun des projets.

## 7. La stratégie d'évaluation du plan d'action

Dès l'adoption du Plan régional, la Régie régionale s'engagera dans un processus de suivi. La première étape consistera à s'assurer que les projets présentés et recommandés soient en lien avec les priorités d'intervention retenues. L'actualisation du Plan passe en effet prioritairement par la mise en place des différentes mesures prévues. Pour qu'un projet soit accepté, il faudra qu'on y retrouve les indicateurs permettant d'assurer le suivi de gestion des projets.

Au plan du suivi de gestion, la Régie régionale mettra en place les mécanismes nécessaires pour faciliter la gestion courante des projets et la reddition de comptes qui lui incombe et qui incombe à ses partenaires. D'autre part, le monitoring évaluatif qui sera développé permettra de suivre, sur la base des indicateurs qui seront retenus et collectés par les responsables de projets, l'évolution de différentes composantes des mesures mises en place (services, interventions, partenariat, résultats de production, etc.).

À partir des données recueillies, un bilan sera effectué chaque année par La Régie régionale, avec l'appui du comité de suivi de l'implantation, en utilisant l'outil **Bilan du Plan d'action** du MSSS. Et ce bilan sera acheminé au ministère.

En outre, chaque responsable de projet devra, au terme de la période allouée de trois ans, soit au 31 mars 2006, fournir les données nécessaires, les analyser et produire un rapport d'évaluation selon les balises qui lui seront fournies afin de rendre compte des résultats son projet. Les informations ainsi recueillies constitueront les éléments de base d'une évaluation d'implantation sommaire qui sera par la suite réalisée par la Régie régionale. Le rapport que celle-ci entend déposer le plus tôt possible après le 31 mars 2006 fera état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures mises de l'avant par les projets du plan d'action qui obtiendront du financement, des résultats obtenus à l'égard de l'accessibilité des services pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance et de la satisfaction de ces usagers, ainsi qu'à l'égard de toutes autres questions d'évaluation précises auxquelles les partenaires ont préalablement convenu de répondre.

## **8. La stratégie de communication**

Déjà, par le biais du comité de suivi du plan d'action et plus largement par nos liens avec la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière, nous avons établi et maintenu des contacts avec les organisations les plus en lien avec le problème de l'itinérance dans Lanaudière. C'est principalement par l'intermédiaire de la TAPIL que nous diffuserons les informations. Nous nous assurerons également que tous les partenaires potentiels soient informés. Un communiqué de presse sera également émis.

Nous prévoyons tenir une conférence de presse à la fin du processus d'acceptation des projets pour informer la population de l'ensemble des services dont la région pourra disposer grâce à l'IPAC. Nous envisageons également la tenue, avant la fin de l'IPAC, d'une activité régionale visant à faire le point sur la situation de l'itinérance et des services dans Lanaudière.

Enfin, comme nous l'avons mentionné au point 5, nous souhaitons que les activités de sensibilisation mises en place dans le cadre du premier Plan d'action se poursuivent sous une forme à déterminer.

## **9. Les modalités de financement et la contribution de la collectivité**

La Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Lanaudière investit annuellement des sommes importantes dans la prévention et l'intervention auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

Le tableau qui suit fait état de ces investissements. Bien que les établissements (CLSC, centres hospitaliers, centre de réadaptation en santé mentale ou en toxicomanie) interviennent en lien avec l'itinérance, nous nous en tiendrons pour la présentation actuelle aux services offerts par les organismes communautaires. Le budget n'inclut pas l'indexation annuelle.

Nous avons fait état au point 6 de la contribution potentielle d'autres partenaires, sous forme de services ou de budget, provenant notamment des municipalités, des fondations ou de différents services offrant des subventions salariales. Nous comptons beaucoup sur ces partenaires pour démontrer que la collectivité lanaudoise apporte son soutien aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

**Services développés en lien avec l'itinérance**  
**Période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2006**

	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>Total</b>
<b>Travail de rue</b>				
Repentigny	105 883 \$	105 883 \$	105 883 \$	317 649 \$
Terrebonne	105 883 \$	105 883 \$	105 883 \$	317 649 \$
Lavaltrie	73 668 \$	73 668 \$	73 668 \$	221 004 \$
<b>Total</b>	<b>285 434 \$</b>	<b>285 434 \$</b>	<b>285 434 \$</b>	<b>856 302 \$</b>
<b>Réinsertion sociale toxico</b>				
Uniatox des Moulins	68 985 \$	68 985 \$	68 985 \$	206 955 \$
Le CLIP (MRC L'Assomption)	65 408 \$	65 408 \$	65 408 \$	196 224 \$
<b>Total</b>	<b>134 393 \$</b>	<b>134 393 \$</b>	<b>134 393 \$</b>	<b>403 179 \$</b>
<b>Personnes démunies</b>				
Action populaire des Moulins	2 129 \$	2 129 \$	2 129 \$	6 387 \$
Popote roulante La Plaine	4 257 \$	4 257 \$	4 257 \$	12 771 \$
Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie	19 186 \$	19 186 \$	19 186 \$	57 558 \$
<b>Total personnes démunies</b>	<b>25 572 \$</b>	<b>25 572 \$</b>	<b>25 572 \$</b>	<b>76 716 \$</b>
<b>Agressions sexuelles</b>				
CALACS sud de la région	103 142 \$	103 142 \$	103 142 \$	<b>309 426 \$</b>
<b>Entraide santé mentale</b>				
Le Tournesol	120 061 \$	120 061 \$	120 061 \$	360 183 \$
Vaisseau d'or des Moulins	114 778 \$	114 778 \$	114 778 \$	344 334 \$
<b>Total entraide</b>	<b>234 839 \$</b>	<b>234 839 \$</b>	<b>234 839 \$</b>	<b>704 517 \$</b>
<b>Hébergement santé mentale et soutien en logement</b>				
Vaisseau d'or des Moulins	211 460 \$	211 460 \$	211 460 \$	634 380 \$
Habitat jeunesse Mascouche	206 598 \$	206 598 \$	206 598 \$	619 794 \$
<b>Total hébergement et soutien en logement</b>	<b>418 058 \$</b>	<b>418 058 \$</b>	<b>418 058 \$</b>	<b>1 254 174 \$</b>
<b>Hébergement sida</b>				
Maison Sainte-Famille	119 454 \$	119 454 \$	119 454 \$	<b>358 362 \$</b>
<b>Total investissements</b>	<b>1 320 892 \$</b>	<b>1 320 892 \$</b>	<b>1 320 892 \$</b>	<b>3 962 676 \$</b>

## **Conclusion**

Le temps imparti à la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Lanaudière ne nous a pas permis de pousser aussi loin que nous l'aurions souhaité l'élaboration de notre plan d'action régional sur l'itinérance. Nous aurions souhaité notamment nous inspirer des résultats de la recherche et faire un bilan plus détaillé de chacun des projets après une période de fonctionnement plus étendue pour chacun d'eux.

Nous sommes cependant convaincus que, grâce à l'implication remarquable de très nombreux collaborateurs, nous disposons déjà des éléments suffisants pour établir les cibles prioritaires de développement.

Il reste à passer à l'action, dans la lignée de ce qui a été entrepris dans le cadre du Plan d'action 2001-2003, pour le bien-être de toutes ces personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dont nous avons appris à mieux connaître la situation et les besoins. Nous comptons nous y mettre dès l'approbation du plan révisé.

Nous comptons également poursuivre dans les prochains mois l'élaboration d'un Plan d'action pour l'ensemble de la région de Lanaudière. Déjà, des priorités pour les territoires non couverts par l'IPAC avaient été identifiées dans le cadre de la Planification stratégique, soit la consolidation des ressources d'hébergement existantes et des autres organismes offrant des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, des services de dépannage et de réinsertion au travail et des logements sociaux. La mise en place d'un Fonds régional d'aide aux sans-abri (FRASA) accessible aux territoires non couverts par l'IPAC pourrait permettre la réalisation de certains de ces projets.

Par ailleurs, le volet Autochtones sans-abri en milieu urbain (ASAMU) de l'Initiative nationale pour les sans-abri pourrait permettre la réalisation d'un projet pour la communauté autochtone qui habite la ville de Joliette.

## BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec : *Entente Canada-Québec concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire et le Fonds régional d'aide aux sans-abri*, juin 2003, 8 pages + les annexes.

Malo, Bernard : *Les résultats d'un sondage très maison ... sur les besoins en hébergement santé mentale vus par les CLSC de Lanaudière*. CLSC de Joliette. Février 2001, 8 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : *L'itinérance - Cadre de référence* - Document de travail. Direction de la jeunesse, des personnes toxicomanes et de la santé mentale. Novembre 2000, 16 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : *Le phénomène de l'itinérance au Québec. Protocole interministériel*. 1993, 36 pages.

Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Lanaudière : *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : Un défi pour l'action*. Direction de la santé publique. Octobre 2000, 32 pages.

Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Lanaudière : *Quelques aspects statistiques du portrait des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans Lanaudière. Un outil pour supporter la réflexion*. Direction de la santé publique. Septembre 2000, 24 pages.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec : *Plan d'action communautaire sur l'itinérance dans le cadre de l'entente concernant l'Initiative de Partenariats en Action communautaire (IPAC) - Région de Québec*. Mars 2001, 40 pages.

Septembre 2003

P:\Itinérance\0308 Plan d'action 2003-2006.doc